

PROCÈS-VERBAL de la 3^e assemblée générale annuelle tenue à distance le 18 avril 2023

Intervenants

Fanie-Claude Brien, présidente du conseil d'administration
Nathalie-Lise Giguère, directrice générale
Anne-Marie St-Germain, présidente du comité Coopération
Jacinthe Martin, présidente du comité de mise en candidature
Priscilla April, animatrice

Participation à l'assemblée en direct : 104 connexions

Écoute de l'assemblée en différé : 76 connexions

Période de votation (4 jours) : 3 787 votes

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

1.2 MOT DE BIENVENUE

Fanie-Claude Brien, présidente, déclare l'assemblée générale annuelle à distance officiellement ouverte à 19 h 30.

Elle souhaite la bienvenue à tous à cette troisième assemblée générale annuelle de la Caisse Desjardins de la Région de Saint-Hyacinthe tenue entièrement et exclusivement en mode virtuel.

Elle présente les gens qui l'accompagnent à l'animation ainsi que ceux en soutien et elle rappelle aux membres que, tel que précisé dans l'avis de convocation, ils pourront voter en direct sur certains sujets alors qu'une période de votation en différé aura lieu au cours des quatre (4) jours suivant l'assemblée pour l'adoption de la répartition des excédents annuels et les ristournes ainsi que pour l'élection des membres du conseil d'administration.

1.2 MESSAGE DU PRÉSIDENT DU MOUVEMENT DESJARDINS

Présentation de la vidéo de Guy Cormier, président et chef de la direction du Mouvement Desjardins.

2. FONCTIONNEMENT ET DÉROULEMENT DE L'ASSEMBLÉE

2.1 RÈGLES DE FONCTIONNEMENT

Puisque l'assemblée est tenue à distance, Priscilla April, animatrice de la soirée, précise les modalités qui faciliteront le bon déroulement, la votation en direct et les interactions.

Fanie-Claude Brien poursuit en précisant que seul un membre de plein droit de la Caisse admis depuis au moins 90 jours pourra proposer ou appuyer une proposition et exercer son droit de vote en direct.

2.2 NOMINATION DE SCRUTATEURS

Fanie-Claude Brien recommande de nommer Anne-Christine Brais et Marie-Élaine Labonté scrutatrices puisqu'elles ont été préalablement familiarisées avec le processus de votation. Celles-ci s'engagent à agir en toute discrétion et à conserver le résultat des différents votes secrets et confidentiels.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu à la majorité de nommer Anne-Christine Brais et Marie-Élaine Labonté scrutatrices.

2.3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Fanie-Claude Brien fait la lecture de l'ordre du jour.

1. Ouverture de l'assemblée
 - 1.1 Mot de bienvenue
 - 1.2 Message du président du Mouvement Desjardins
2. Fonctionnement et déroulement de l'assemblée
 - 2.1 Règles pour participer à l'AGA
 - 2.2 Nomination des personnes scrutatrices
 - 2.3 Adoption de l'ordre du jour
 - 2.4 Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 14 avril 2022
3. Retour sur l'année 2022
 - 3.1 Rapport du conseil d'administration
 - 3.2 Rapport sur la surveillance des règles déontologiques
 - 3.3 Rapport financier
 - 3.4 Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu
4. Période de questions
5. Propositions soumises au vote
 - 5.1 Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes) (vote en différé)
 - 5.2 Élection des membres du conseil d'administration
 - 5.2.1 Nomination des officiers pour la période d'élection
 - 5.2.2 Rapport du comité de mise en candidature
 - 5.2.3 Présentation des personnes candidates
 - 5.2.4 Élection par acclamation
 - 5.2.5 Élection par votation
 - 5.3 Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats
6. Fin de la rencontre et remerciements
7. Publication des résultats et levée de l'assemblée

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu à la majorité d'adopter l'ordre du jour tel qu'il a été rédigé.

2.4 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 14 AVRIL 2022

Fanie-Claude Brien mentionne que le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 14 avril 2022 a été déposé sur le site Internet de la Caisse au même moment que le dépôt de l'avis de convocation. À cet effet, aucune lecture et aucun résumé n'a été effectué puisque les membres ont eu l'occasion d'en prendre connaissance.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu d'adopter à la majorité le procès-verbal de l'assemblée générale du 14 avril 2022.

3. RETOUR SUR L'ANNÉE 2022

3.1 RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Fanie-Claude Brien présente tous les membres du conseil d'administration et fait mention des principales réalisations de la Caisse au cours de la dernière année, soit :

- Par l'entremise du Fonds C, 72 500 \$ qui ont été octroyés à 10 entreprises,
- Plusieurs conférences gratuites à nos membres,
- Une stratégie d'accompagnement proactive a été réalisée pour nos membres à la suite de la hausse du taux d'un prêt,
- Un accompagnement pour les nouveaux arrivants (237 ouvertures de compte),
- Pour les jeunes, ce sont 157 000 \$ qui ont été remis dans le cadre de différents programmes Mouvement Desjardins et à la Caisse.

Un invité spécial est présent à l'assemblée, soit Pierre-Olivier Maheux, historien à la Direction Patrimoine historique et Identité d'entreprise du Mouvement Desjardins. Il échange avec l'animatrice sur différents moments marquants de la Caisse et du Mouvement depuis leur création. Il est mentionné que la Caisse célébrera son 100^e anniversaire le 9 décembre 2025 (fondation de la Caisse de Saint-Liboire le 9 décembre 1925).

3.2 Rapport sur la surveillance des règles déontologiques

Fanie-Claude Brien présente le rapport sur la surveillance des règles déontologiques au 31 décembre 2022. À la Caisse Desjardins de la Région de Saint-Hyacinthe :

- Il n'y a aucune situation de conflit d'intérêts.
- Il n'y a aucune dérogation quant à la conformité des dépôts et prêts accordés aux personnes intéressées.
- Il n'y a aucun contrat conclu pour des fournitures de biens ou de services accordés par la Caisse à des personnes visées par le code.

3.3 Rapport financier

Une courte vidéo portant sur les résultats financiers du Mouvement Desjardins est présentée.

Nathalie-Lise Giguère, directrice générale, présente les états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022. Ceux-ci se retrouvent également sur le site Internet de la Caisse.

3.4 Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu

Anne-Marie St-Germain, présidente du comité Coopération, présente l'utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu et les autres engagements de la Caisse dans son milieu.

En 2022, grâce au Fonds d'aide au développement du milieu, la Caisse a remis un montant de 553 000 \$ pour soutenir des initiatives porteuses dans différents secteurs d'activités. Une courte vidéo illustrant la répartition des sommes investies par l'entremise de ce fonds selon les différents secteurs d'activités est présentée.

Elle mentionne également qu'un montant totalisant 169 130 \$ a été remis en dons et commandites pour l'année 2022 auprès de différents organismes du milieu.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une question est soulevée par un membre pour savoir pourquoi l'assemblée générale annuelle est en mode virtuel. Fanie-Claude Brien mentionne que face à la réponse positive et à la participation accrue de nos membres à la vie démocratique de la Caisse en mode virtuel, nous optons actuellement pour cette option.

5. PROPOSITIONS SOUMISES AU VOTE
5.1 PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION SUR LE PARTAGE DES EXCÉDENTS ANNUELS (RISTOURNES)

Une courte vidéo est présentée aux membres concernant la ristourne.

Nathalie-Lise Giguère présente la recommandation du conseil d'administration pour la répartition des excédents annuels. Les excédents après ristournes aux membres totalisent 6 838 095 \$ réparti de la façon suivante :

- 811 265 \$ au Fonds d'aide au développement du milieu,
- 6 026 830 \$ ristournes aux membres et clients.

Les taux de ristournes sont présentés à l'assemblée.

| Proposition sur la répartition des excédents annuels | | | |
|---|--|-------------|---------------------------------|
| RISTOURNE VOLUMES ¹ | TAUX PAR 1 000 \$ DE VOLUME | | ÉQUIVALENT EN MILLIERS DE \$ |
| | PARTICULIERS | ENTREPRISES | |
| Comptes | | | 839 k\$ |
| Épargne et placements | | 0,58 \$ | 806 k\$ |
| Fonds | | | 329 k\$ |
| Prêts et marges de crédit | | | 1 799 k\$ |
| RISTOURNE ASSURANCES ² | 23 \$/1 000 \$ de prime | | 684 k\$ |
| RISTOURNE CARTES DE CRÉDIT ² | 0,58 \$/1 000 \$ d'achats nets | | 404 k\$ |
| RISTOURNE PRODUITS ² | Montant de 50 \$ ³ | | 1 039 k\$ |
| RISTOURNE SERVICES DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT EN GESTION DE PATRIMOINE ² | Montant de 23 \$/1 000 \$ d'honoraires et de commissions | | 127 k\$ |
| TOTAL DES RISTOURNES AUX MEMBRES | | | 6 027 k\$ |

¹ Soumise au vote lors de l'assemblée. ² Taux établis par la Fédération des caisses Desjardins du Québec. ³ Montant pouvant aller jusqu'à 50 \$ pour les membres remplissant les critères d'admissibilité durant 12 mois.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu que la recommandation du conseil d'administration concernant la proposition sur le partage des excédents annuels pour l'année se terminant le 31 décembre 2022 soit soumise au vote après les présentations et discussions de l'assemblée.

5.2 ÉLECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
5.2.1 NOMINATION DES OFFICIERS POUR LA PÉRIODE D'ÉLECTION

Priscilla April, animatrice, rappelle la démarche du profil collectif enrichi de la Caisse. Celui-ci est déterminé par le conseil d'administration chaque année dont les critères recherchés (compétences et représentativité) sont communiqués aux membres lors de l'appel de candidatures.

Il est mentionné que Fanie-Claude Brien agira à titre de présidente d'élection et qu'Isabelle Bouchard, directrice adjointe – Gouvernance et Communications, agira comme secrétaire d'élection puisque Jacinthe Martin est présidente du comité de Mise en candidature.

5.2.2 RAPPORT DU COMITÉ DE MISE EN CANDIDATURE

Jacinthe Martin, présidente du comité de mise en candidature, présente le rapport du comité. Il y a six (6) postes à combler dans les groupes suivants :

- 1 poste pour le groupe A (municipalités La Présentation, Saint-Bernard-de-Michaudville, Saint-Denis-sur-Richelieu, Saint-Jude, Sainte-Madeleine et Sainte-Marie-Madeleine),
- 3 postes pour le groupe B (ville de Saint-Hyacinthe et municipalités de Saint-Barnabé-Sud, Saint-Charles-sur-Richelieu, Saint-Hugues et Saint-Simon),
- 1 poste pour le groupe C (municipalités Saint-Dominique et Saint-Liboire),
- 1 poste pour le groupe E (tous les membres de plein droit).

Pour l'assemblée générale de cette année, six postes sont à combler et la Caisse a reçu 10 candidatures éligibles qui répondent aux conditions et aux qualités requises par la Loi, le Règlement intérieur de la Caisse et le Code de déontologie de Desjardins.

Avant la publication de l'avis de convocation à l'assemblée, nous avons eu 1 désistement. À la publication de ce même avis, nous avons eu 1 désistement pour le groupe B. Ce qui porte à 8 le nombre total de candidatures.

Les compétences recherchées sont :

- communication,
- comptabilité,
- développement durable,
- gestion financière,
- technologies de l'information.

Les autres éléments de représentativité sont :

- représentant(e) de la diversité ethnoculturelle,
- répartition équilibrée entre administrateurs(trices) d'expérience et des nouvelles candidatures.

Pour atteindre la représentativité, voici les critères de genre et de groupes d'âge souhaités :

- entre 2 et 4 femmes,
- entre 2 et 4 hommes,
- 18 à 34 ans : 1 personne
- 35 à 49 ans : 0
- 50 à 64 ans : 3 personnes
- 65 ans et plus : 2 personnes

Les candidatures éligibles reçues sont :

1. Odette L. Perron, groupe A
2. Serge Audette, groupe B

3. Jausée Carrier, groupe B
4. Sylvie Gosselin, groupe B
5. Denis Poitras, groupe B
6. Jessy Bissonnette, groupe C
7. Olivier Dion, groupe E
8. Cédric Mignault, groupe E

5.2.3 PRÉSENTATION DES CANDIDATS

Les sept candidats font une courte présentation auprès des membres pour solliciter un poste au sein du conseil d'administration de la Caisse. Un candidat étant à l'extérieur du pays ne pouvait se présenter sur place.

5.2.4 ÉLECTION PAR ACCLAMATION

Étant donné que la Caisse avait un poste à pouvoir pour le conseil d'administration pour le groupe A (municipalités La Présentation, Saint-Bernard-de-Michaudville, Saint-Denis-sur-Richelieu, Saint-Jude, Sainte-Madeleine et Sainte-Marie-Madeleine) et que le nombre de candidatures reçu était égal au nombre de postes à combler, Fanie-Claude Brien, présidente d'élection, déclare élue, Odette L. Perron.

Étant donné que la Caisse avait un poste à pouvoir pour le conseil d'administration pour le groupe C (municipalités Saint-Dominique et Saint-Liboire) et que le nombre de candidatures reçu était égal au nombre de postes à combler, Fanie-Claude Brien, présidente d'élection, déclare élue, Jessy Bissonnette.

5.2.5 ÉLECTION PAR VOTATION

Fanie-Claude Brien mentionne que pour les groupes B et E, l'élection des membres du conseil d'administration fera l'objet d'un vote en différé puisqu'il y a plus de candidatures que de postes à combler.

5.3 PRÉCISIONS SUR L'EXERCICE DU VOTE EN DIFFÉRÉ ET L'ANNONCE DES RÉSULTATS

Les précisions sur l'exercice du vote sur les propositions de partage des excédents et l'élection des administrateurs sont présentées à l'assemblée. Les membres seront appelés à voter au cours des quatre prochains jours sur les éléments suivants :

- la répartition des excédents annuels et les ristournes et
- l'élection des membres du conseil d'administration.

Il est rappelé que seuls les membres de plein droit pourront voter dès la fin de l'assemblée pour une période de 4 jours. Une réécoute de l'assemblée de ce soir sera possible par le biais du bouton « Mon vote » dans AccèsD ou du lien accessible via le site Internet de la Caisse. Même si des membres n'ont pas participé à l'assemblée en direct, ils pourront voter en toute connaissance de cause. De plus, tous auront accès à la section de présentation des personnes candidates grâce à un onglet qui permettra d'écouter uniquement cette portion de l'assemblée.

Nouveauté cette année, pour celles et ceux qui n'ont pas AccèsD, il sera possible d'utiliser la borne de votation qui sera accessible dans nos centres de services pendant les jours de votation aux heures d'ouverture prévues.

OUVERTURE DE LA PÉRIODE DE VOTATION EN DIFFÉRÉ

Fanie-Claude Brien mentionne que les résultats demeureront confidentiels jusqu'au moment du dévoilement, soit de 24 à 48 heures après la période de votation qui se terminera le 22 avril 2023 à 23 h 59. Ces résultats seront alors publiés sur le site Internet et ils seront disponibles auprès de la Caisse, ce qui mettra officiellement fin à cette assemblée générale, à moins d'un vote négatif.

Advenant cette situation, l'assemblée devra se poursuivre à une autre date afin que de nouveaux scénarios soient proposés pour une nouvelle période de votation de 4 jours. À l'issue de cette période, les résultats des votes seront dévoilés pour mettre fin à l'assemblée, à moins, encore une fois, d'un vote négatif. Le processus devra alors être repris à nouveau. Fanie-Claude Brien ajoute que les propositions reçues pour le partage des excédents sont conformes aux scénarios recommandés par le conseil d'administration et aux encadrements applicables et qu'un vote « POUR » s'avère être avantageux.

6. FIN DE LA RENCONTRE ET REMERCIEMENTS

Fanie-Claude Brien remercie toutes les personnes présentes à cette troisième assemblée générale annuelle à distance ainsi que celles qui l'accompagnaient pour le bon déroulement de l'assemblée.

Elle remercie également tous les membres du conseil d'administration et le personnel de la Caisse pour leur engagement au quotidien à toujours mieux servir les membres. Elle félicite les administrateurs qui seront élus ou réélus à la suite de la votation en différé.

Elle souligne également l'implication de deux administratrices qui ont quitté le conseil d'administration cette année, soit Céline Bernard (30 années) et Geneviève Blain (10 années).

7. PUBLICATION DES RÉSULTATS ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À l'issue de la période de votation auprès des membres, voici les résultats obtenus à l'égard des scénarios recommandés par le conseil d'administration :

Proposition sur la répartition des excédents annuels

La proposition sur le partage des excédents annuels est adoptée à la majorité (96,46 %).

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Caisse Desjardins de la Région
de Saint-Hyacinthe

| FADM | Fonds d'aide au
développement du milieu
| RRE | Réserve pour
ristournes éventuelles

PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION SUR LE PARTAGE DES EXCÉDENTS ANNUELS

| | |
|--|--------------------|
| Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres ¹ | 9 302 k\$ |
| Affectation aux réserves plus-values et autres éléments | 145 319 k\$ |
| Somme nette utilisée en provenance de la réserve FADM ² | 406 k\$ |
| Ajustement net relatif aux ristournes ANNÉE PRÉCÉDENTE | 31 k\$ |
| Solde des excédents à répartir AU 31 DÉCEMBRE 2022 | 155 058 k\$ |
| Affectation au FADM | (811) k\$ |
| Affectation à la RRE | (28 134) k\$ |
| Affectation à la réserve générale | (126 112) k\$ |
| Solde des excédents à répartir | 0 |

PROPOSITION DE VERSEMENT POUR L'ANNÉE 2022

811 265 \$ Fonds d'aide au développement du milieu

6 026 830 \$ Ristournes aux membres

- Inclut 6 072 k\$ de ristournes aux membres et les intérêts sur parts de ristournes.
- Net d'impôt.
- Soumise au vote lors de l'assemblée.
- Taux établi par la Fédération des caisses Desjardins du Québec.
- Montant pouvant atteindre 50 \$ pour les membres remplissant les critères d'admissibilité durant 12 mois.

**Toujours
à vos côtés**



RÉPARTITION DES RISTOURNES AUX MEMBRES

| RISTOURNE VOLUMES ³ | TAUX PAR 1 000 \$ DE VOLUME PARTICULIERS ET ENTREPRISES | ÉQUIVALENT EN \$ |
|---|---|---------------------|
| Comptes | | 839 k\$ |
| Épargne et placements | 0,58 \$ | 806 k\$ |
| Fonds | | 329 k\$ |
| Prêts et marges de crédit | | 1 799 k\$ |
| RISTOURNE ASSURANCES⁴ | 23 \$/1 000 \$ de prime | 684 k\$ |
| RISTOURNE CARTES DE CRÉDIT⁴ | 0,58 \$/1 000 \$ d'achats nets | 404 k\$ |
| RISTOURNE PRODUITS⁴ | Montant de 50 \$⁵ | 1 039 k\$ |
| RISTOURNE SERVICES DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT EN GESTION DE PATRIMOINE⁴ | Montant de 23 \$/1 000 \$ d'honoraires et de commissions | 127 k\$ |

Élection des administrateurs

Les administratrices élues pour le groupe B (ville de Saint-Hyacinthe et municipalités de Saint-Barnabé-Sud, Saint-Charles-sur-Richelieu, Saint-Hugues et Saint-Simon) sont :

- Serge Audette
- Jausée Carrier
- Sylvie Gosselin

L'administrateur élu pour le groupe E (tous les membres de plein droit) est :

- Cédric Mignault

Les résultats ayant été publiés sur le microsite et disponibles auprès de la Caisse, l'assemblée générale annuelle est officiellement levée le 25 avril 2023 à 16 h 41.

.....
/ib Copie du procès-verbal intégral est versée aux archives de la présente assemblée et signée par Fanie-Claude Brien, présidente, et Jacinthe Martin, secrétaire